

sérieuse de la loi sur les relations industrielles et sur les enquêtes visant les différends du travail.

Comme les députés le savent, il y a quelques semaines la Chambre a adopté une motion éternisant les recommandations du comité des relations industrielles, recommandations demandant que le principe du prélèvement à la source des cotisations syndicales soit étudié par le Gouvernement. En réclamant l'adoption de ce principe, le comité avait été avisé que le ministère du Travail avait l'intention de reviser la loi sur les relations industrielles et sur les enquêtes visant les différends du travail; le comité a donc pensé que cette révision pourrait facilement inclure une étude du problème du prélèvement à la source.

Je ne veux pas m'étendre plus longuement sur cette question ce soir, car la Chambre, après avoir rejeté le bill à plusieurs reprises, a finalement approuvé le principe et a demandé au ministère du Travail de l'étudier. Mais je tiens à signaler qu'on va examiner non seulement le prélèvement à la source, mais encore l'ensemble de la loi sur les relations industrielles et sur les enquêtes visant les différends du travail. Cela signifie qu'on va étudier les questions du travail. Étant donné que cette étude est confiée aux fonctionnaires du ministère j'espère qu'ils prêteront l'oreille aux conceptions exposées ici par divers députés.

J'estime qu'il faut accorder une attention toute particulière à l'idée que vient de formuler le représentant de Cap-Breton-Sud, surtout en ce qui concerne un traitement minimum annuel garanti. Je ne vais pas poursuivre sur la voie qu'il a ouverte car j'estime qu'il a fort bien défendu sa thèse.

A mon avis, nous devons tous reconnaître que ceux qui travaillent dans l'industrie ont tout autant le droit de réclamer qu'on leur garantisse un emploi permanent, que ceux qui sont propriétaires ou capitaines d'industrie. Certains se demandent comment il serait possible d'établir un plan de ce genre. J'ai ici une coupure de journal qui contient plusieurs observations à ce sujet; je crois que je devrais, dès maintenant, en consigner un paragraphe au compte rendu. Le voici:

Le principal objectif reste naturellement d'encourager les entrepreneurs à offrir un emploi continu et permanent. Personne ne demande de cadeaux. Ce qu'on veut, c'est du travail, de l'emploi toute l'année durant.

J'ai cru utile de bien préciser que lorsque les ouvriers réclament l'étude d'un salaire annuel minimum garanti, ils ne demandent pas une longue période de repos. L'ouvrier

réclame l'occasion de travailler toute l'année, mais qu'on lui garantisse, toute l'année également, la subsistance à laquelle il a droit.

Il me semble aussi que les observations formulées par le député de Cap-Breton-Sud au sujet des pensions dans l'industrie devraient faire l'objet d'une étude. Nous réalisons au Canada des progrès (lents peut-être) dans le domaine de la sécurité sociale. J'espère que le Gouvernement ne jugera pas que, parce que nous avons maintenant la pension de vieillesse universelle—d'un montant beaucoup trop bas à l'heure actuelle—il n'y a plus rien à faire. A mon avis, le député de Cap-Breton-Sud a parfaitement raison de dire que beaucoup de régimes de pensions industrielles comportent des lacunes. Le Gouvernement rendrait certes service aux ouvriers et à toute la collectivité s'il songeait à établir un programme d'ensemble dans lequel s'intégreraient tous ces régimes de pensions industrielles.

Je passe maintenant à d'autres questions. De même que ceux qui m'ont précédé, je suis heureux que le ministre du Travail ait annoncé qu'une femme occupera un poste important dans le ministère, en vue d'organiser un bureau féminin. Je suis heureux de savoir que le budget des dépenses renferme un crédit destiné à faire les frais d'un tel bureau féminin. Je suis convaincu que la personne destinée à entreprendre cette tâche, quelle qu'elle soit, sera l'objet des meilleurs vœux du Parlement tout entier et aussi de la population du pays.

Je tiens aussi à m'unir à la représentante d'Hamilton-Ouest et au député de Cap-Breton-Sud pour dire que, malgré les efforts déployés par les fonctionnaires du ministère pour nous expliquer pourquoi, en vertu de la loi sur l'assurance-chômage, il existe une inégalité de traitement à l'égard des femmes mariées, je suis d'avis qu'il s'agit tout de même d'un traitement injuste. Depuis que le règlement a été adopté, on a enregistré des améliorations et l'inégalité de traitement a quelque peu diminué; toutefois, j'espère encore que nos remarques seront entendues et feront l'objet d'un examen de la part des hauts fonctionnaires du ministère du Travail.

J'en reviens à mes premières remarques. En dépit de la satisfaction que le ministre et ses fonctionnaires peuvent éprouver à l'égard de l'ensemble de leurs lois et de leurs mesures, je suis heureux qu'on nous ait assuré qu'on étudiera toutes les questions ouvrières. J'espère qu'on examinera au cours de cette étude les sujets que nous avons discutés ce soir.

Parmi les questions qu'il y a lieu d'étudier, et auxquelles j'accorde priorité, figure celle